



BRETAGNE info partenaires

KELEIER BREIZH d'he c'hevellerien

La lettre aux élus
et partenaires de la
Région Bretagne

Janvier 2014 - n° 47

ÉDITO | PENNAD-STUR

La Bretagne doit saisir sa chance

La Bretagne traverse des temps difficiles, mais c'est justement par gros temps que les Bretonnes et les Bretons savent se mobiliser. Ils l'ont encore montré ces derniers mois. Le Pacte d'avenir pour la Bretagne, que j'ai cosigné le 13 décembre dernier avec le Premier Ministre, constitue la reconnaissance par les pouvoirs publics de cette mobilisation. Il s'agit d'un pacte de confiance qui marque le début d'une nouvelle aventure. Par la voix du Premier Ministre, l'État a reconnu les spécificités et les difficultés de la Bretagne, et a ouvert des portes. À nous maintenant de les franchir pour inventer ensemble l'avenir de la Bretagne. Nous aurons pour cela besoin de toutes les forces de notre région. Pour l'année 2014, je forme le vœu que les Bretonnes et les Bretons saisissent collectivement cette chance d'ouvrir une nouvelle ère pour la Bretagne.

Breizh a rank tennañ he mad eus he chañs

Diaes eo an traoù e Breizh er mare-mañ ha dindan ar wallamzer eo, just a-walc'h, e oar ar Bretonezed hag ar Vretoned en em vodañ ha stourm. En diiskouezet o deus c'hoazh er mizioù diwezhañ. Anavezet eo bet ar stourm-se gant ar galloudoù foran dre an Emglev evit dazont Breizh am eus kensinet d'an 13 a viz Kerzu gant ar C'hentañ ministr. Un emglev a fiziañs eo hag a verk penn-kentañ un avantur nevez. Dre vouezh ar C'hentañ ministr he deus anavezet ar Stad perzhioù dibar ha diaesterioù Breizh ha digoret he deus dorioù. Deomp-ni bremañ da vont drezo evit ijinañ dazont Breizh a-gevret. Ezhomm hor bo eus holl nerzhioù hor rannvro evit en ober. Evit ar bloaz 2014 e hetan ma vo tennet o mad gant ar Vretoned a-stroll eus ar chañs-se da zigeriñ un oadvezh nevez evit Breizh.

Pierrick Massiot,
Président du Conseil régional de Bretagne
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh



À LA UNE

LA POLITIQUE TERRITORIALE 2014-2020

AGENDA

**Nuit de la Bretagne : 11 janvier au Parc des expositions de Morlaix,
18 janvier à Paris Bercy et 1^{er} février au Zénith de Nantes**

**29 et 30 janvier : Carrefour des gestions locales de l'eau
au Parc des expositions de Rennes**

**6 et 7 février : Session plénière du Conseil régional
(vote du budget primitif 2014)**

**Du 13 au 15 février : Sélection régionale des Olympiades des métiers
à Brest**



À LA UNE

POLITIQUE TERRITORIALE 2014-2020 : UN NOUVEAU CONTRAT POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DE LA BRETAGNE

Sur la période 2014-2020, la Région va consacrer 266 millions d'euros à sa nouvelle politique territoriale en vue d'accompagner les projets des territoires. Dans un contexte marqué par la poursuite de la croissance démographique et des mutations économiques, les contrats entre la Région et les pays et ceux avec les îles doivent permettre d'identifier les enjeux prioritaires pour préparer le développement de demain des territoires et de la Bretagne.

Plus qu'un simple contrat, la politique contractuelle de la Région est un engagement permettant de dépasser les seuls enjeux conjoncturels et partager avec les acteurs institutionnels et les Bretons une vision commune pour l'avenir de la Bretagne.

Une politique territoriale au service du développement équilibré des territoires

Alors que le contexte touchant les finances publiques se tend, aussi bien pour les Régions, que pour les autres collectivités, la Région Bretagne entend renouveler l'ambition affichée dès 2005 et propose d'affecter à la politique de soutien aux pays et aux îles, des enveloppes financières importantes. Il s'agit là d'un signe très fort de l'intérêt et de la confiance que la Région accorde aux actions portées par les territoires.

Ainsi, les pays bretons se verront garantir une enveloppe régionale de 260 millions d'euros et les îles, regroupées au sein de l'association des îles du Ponant (AIP), bénéficieront d'une enveloppe de 6 millions d'euros.

Cependant, la politique territoriale régionale ne peut se résumer à une simple enveloppe financière. En effet, elle est avant tout une politique de solidarité et d'équité. La Région souhaite accompagner davantage les territoires les plus fragiles. Tous les territoires ne sont pas égaux et ne possèdent ni les mêmes atouts, ni les mêmes difficultés. C'est pour cela que la Région a décidé de faire de la péréquation un fondement fort de sa politique contractuelle. Cette dernière tiendra compte, dans ses dotations, des Fonds européens et des dotations de l'État que recevront directe-

ment certains territoires. Ainsi, la Région désire œuvrer dans le sens d'un rééquilibrage territorial et préserver le maillage breton indispensable à son développement.

La Région a fait le constat que les territoires dotés d'une ingénierie territoriale avaient davantage de chances de se développer. C'est pour cela et pour aider les territoires dans leur développement, que la Région souhaite accompagner l'ingénierie des pays et de l'association des îles du Ponant. Des enveloppes financières seront, ainsi, dédiées à l'animation de la stratégie du pays, à l'accompagnement des porteurs de projets, et au fonctionnement des Conseils de développement.

Contrats de partenariats : vers des priorités partagées

Par sa politique territoriale 2014-2020, la Région souhaite apporter des réponses partagées aux enjeux régionaux et territoriaux. Dans le cadre de son agenda 21 de seconde génération et de la démarche PADUS/DURABLE[®] prenant en compte les quatre piliers du développement durable (économique, sociétal, environnemental et de qualité démocratique), la Région va orienter ses actions pour agir sur les enjeux prioritaires, favoriser le rééquilibrage territorial et garantir les services collectifs essentiels dans les territoires.

La Bretagne, ses pays et ses îles sont confrontés à de nombreux enjeux interdépendants. Pour son développement, le Conseil régional retient 5 orientations prioritaires : accompagner le développement économique et mieux anticiper les mutations ; exploiter et valoriser davantage la vocation maritime de la Bretagne ; développer l'accessibilité (mobilités

PACTE D'AVENIR pour la BRETAGNE

EMGLEV EVIT DAZONT BREIZH

Décembre | Kerzu 2013

Après plusieurs décennies d'un rattrapage économique, qui lui a permis de se placer parmi les régions françaises les plus dynamiques, la Bretagne connaît une période de doutes. Avec les difficultés de certaines de ses filières sociales, dont notamment les activités agricoles et agroalimentaires, c'est une part de son modèle de développement, de son organisation territoriale équilibrée et de sa forte cohésion sociale qui semble fragilisée. Ces inquiétudes, face à des mutations profondes, à leurs répercussions sociales pour les salariés et leurs familles, ont entraîné un début de crise de confiance, en l'avenir de la région et dans les institutions et leurs représentants. Ce doute a pris une dimension particulière dans une région qui fait des valeurs collectives, de son identité et du lien social des atouts majeurs.

C'est à cette inquiétude que, le 16 octobre, le Premier ministre a souhaité répondre en proposant à la Bretagne l'élaboration d'un Pacte d'avenir avec l'État autour de trois axes : des mesures d'urgence, un plan agricole et agroalimentaire et une anticipation du Contrat de plan État-Région (CPER).

Le Pacte valorise d'une part ce que la Région apporte à la France par son développement et ses spécificités et d'autre part ce que l'État apporte à la Bretagne pour favoriser son rebond, encourager ses initiatives et libérer ses dynamiques. Ce Pacte est un cadre dans lequel la Bretagne doit conforter sa capacité à définir elle-même, en lien avec l'État, les voies de son développement.

Des dispositifs pour répondre à la situation d'urgence

Le Pacte apporte des réponses concrètes et immédiates à la situation difficile de la Bretagne, de certains de ses habitants, de certaines de ses entreprises et de ses territoires. Il propose des dispositifs d'anticipation des difficultés, de soutien aux personnes touchées par les plans sociaux, d'accompagnement des entreprises en restructuration, d'appui aux territoires en mutations. Tel est le cas, par exemple, de la mise en place de plateformes d'appui coordonnant, sur les territoires du Finistère, de Redon ou de Rennes, les actions et les moyens déployés.

Ce sont des moyens nouveaux, y compris financiers, notamment pour les entreprises IAA (industries agroalimentaires) et les producteurs (une enveloppe de 34 M€ de crédits européens, nationaux et régionaux est ainsi mobilisée). C'est l'affirmation d'une volonté très forte de un approfondissement du dialogue social, notamment territorial avec le développement des logiques de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) territoriale.

Le Pacte permet la mobilisation immédiate, dès 2014, de crédits publics nouveaux dans plusieurs secteurs, de nature à soutenir l'activité dans des domaines importants comme la recherche et les constructions universitaires (plus de 7 M€), le logement et la rénovation thermique (48 M€), mais aussi le patrimoine culturel (1,6 M€). S'y ajoutent les crédits engagés par l'État et

la Région à parité pour la poursuite des travaux sur la RN 164 à hauteur de 30 M€ dès le début 2014.

LE PLAN AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE, UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE PREMIER PILIER DE L'ÉCONOMIE BRETONNE

Le plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire formalise un projet de développement ambitieux et volontariste pour le premier secteur économique de la Bretagne. Après la charte pour une agriculture pérenne du début des années 2000 et le projet de Nouvelle Alliance porté par le Conseil régional, c'est l'affirmation d'un engagement collectif pour maintenir et conforter le rang de la Bretagne dans ce domaine, reconquérir sa place sur tous les marchés, de proximité et lointains. C'est une nouvelle dynamique qui est proposée, prenant en compte les enjeux de chacune des filières, avec une concentration des moyens sur des priorités fortes et partagées. Investir plus, notamment pour moderniser l'outil productif, mettre en œuvre un grand plan de développement de la méthanisation. Innover toujours, avec pour objectif de faire de la Bretagne une région leader sur des produits à haute valeur ajoutée. Vendre mieux pour se repositionner sur tous les marchés porteurs. Former autrement pour s'adapter et anticiper les mutations des filières.

L'ensemble de ces orientations s'articule autour d'une triple performance économique, sociale et environnementale.

C'est une marque de confiance dans l'avenir de ce secteur, de la part de l'État, des institutions publiques et de la société bretonne dans son ensemble. Les moyens nécessaires à cette ambition sont mobilisés. Ils sont de trois ordres : des moyens financiers d'une part avec un potentiel global de crédits publics (Europe, État et collectivités) de près de 1 milliard d'euros, permettant d'activer un effet de levier potentiel de 5 milliards d'investissements.



À LA UNE



La Région a financé 20 % de la Maison du Livre à Bécheret.

INTERVIEW

“ La Bretagne a une grande chance, celle de posséder tous les territoires nécessaires à son développement ”

Thierry Burlot,
Vice-président chargé de l'aménagement du territoire et de l'environnement



La Région Bretagne vient de voter sa nouvelle politique territoriale. Pourquoi contractualiser avec les pays ?

Thierry Burlot – Parce que les pays sont le seul lieu où les communes, les EPCL, petits et grands, les Communautés de communes comme les agglomérations ou les métropoles peuvent se rencontrer. Ils sont le périmètre stratégique pour répondre en proximité aux besoins locaux des territoires. De plus, la Bretagne est entièrement maillée en pays, avec une association regroupant les îles. Au total, les 21 pays bretons et l'association des îles du Ponant sont autant d'espaces de projets où la politique régionale peut être mise en œuvre. L'avenir de la Bretagne n'est pas dans le modèle classique qui dépend de ses seules métropoles. Au contraire, elle compte sur des capitales régionales, des agglomérations et des villes moyennes toutes reliées par des pays. Voilà le pari breton !

Quels sont ses objectifs ?

T. B. – Nos objectifs sont clairs, nous souhaitons favoriser le développement de la Bretagne et de tous ses territoires, œuvrer pour l'équité territoriale, et promouvoir les dynamiques locales. Notre politique territoriale est basée sur l'équité et l'égalité des territoires. Car tous les territoires bretons ne sont pas égaux ! Il nous faut chercher à construire des solidarités territoriales, des coopérations plus nombreuses et une cohésion territoriale bretonne, tenant compte du rôle des uns et des autres. La Région, dans la limite de ses moyens, a une responsabilité de justice territoriale. Ainsi, si telle ou telle métropole ou agglomération accède en direct au

Fonds européens ou au Contrat de projet, il n'est pas absurde que la Région la finance moins. Le partage des contraintes est nécessaire pour avancer ensemble. Certains territoires produisent, d'autres éduquent, certains accueillent les touristes, d'autres de nouveaux résidents. La Bretagne a une grande chance, celle de posséder tous les territoires nécessaires à son développement. C'est pour cela que nous nous engageons à hauteur de 206 millions d'euros pour accompagner les projets de développement des pays et des îles alors même que les recettes de la Région diminuent.

Comment sera-t-elle mise en œuvre ?

T. B. – Pour élaborer la contractualisation 2014-2020, nous avons souhaité avoir une approche participative en y associant divers acteurs. De nombreux espaces de dialogues et de concertations vont être renforcés au sein des Conseils de développement des pays. Ces derniers, sont des « instances de terrain » qui rassemblent les acteurs des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs. Ils sont des lieux de travail, de réflexion et de proposition sur le développement du pays. La Région proposera également aux Conseils généraux de s'y associer. Ces Contrats ont vocation à favoriser des projets de territoire répondant à des enjeux partagés. Ainsi, les porteurs de projets seront invités à présenter leurs dossiers en amont, au sein des Comités de programmation, composé pour moitié d'élus locaux et de membres du Conseil de développement. Cette large association des acteurs facilitera l'appropriation des Contrats de partenariat 2014-2020.

POLITIQUE TERRITORIALE 2014-2020 : UN NOUVEAU CONTRAT POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DE LA BRETAGNE

Sur la période 2014-2020, la Région va consacrer 266 millions d'euros à sa nouvelle politique territoriale en vue d'accompagner les projets des territoires. Dans un contexte marqué par la poursuite de la croissance démographique et des mutations économiques, les contrats entre la Région et les pays et celui avec les îles doivent permettre d'identifier les enjeux prioritaires pour préparer le développement de demain des territoires et de la Bretagne.

Plus qu'un simple contrat, la politique contractuelle de la Région est un engagement permettant de dépasser les seuls enjeux conjoncturels et partager avec les acteurs institutionnels et les Bretons une vision commune pour l'avenir de la Bretagne.

Une politique territoriale au service du développement équilibré des territoires

Alors que le contexte touchant les finances publiques se tend, aussi bien pour les Régions, que pour les autres collectivités, la Région Bretagne entend renouveler l'ambition affichée dès 2005 et propose d'affecter à la politique de soutien aux pays et aux îles, des enveloppes financières importantes. Il s'agit là d'un signe très fort de l'intérêt et de la confiance que la Région accorde aux actions portées par les territoires. Ainsi, les pays bretons se verront garantir une enveloppe régionale de 260 millions d'euros et les îles, regroupées au sein de l'association des îles du Ponant (AIP), bénéficieront d'une enveloppe de 6 millions d'euros.

Cependant, la politique territoriale régionale ne peut se résumer à une simple enveloppe financière. En effet, elle est avant tout une politique de solidarité et d'équité. La Région souhaite accompagner davantage les territoires les plus fragiles. Tous les territoires ne sont pas égaux et ne possèdent ni les mêmes atouts, ni les mêmes difficultés. C'est pour cela que la Région a décidé de faire de la péréquation un fondement fort de sa politique contractuelle. Cette dernière tiendra compte, dans ses dotations, des Fonds européens et des dotations de l'État que recevront directe-

ment certains territoires. Ainsi, la Région désire œuvrer dans le sens d'un rééquilibrage territorial et préserver le maillage breton indispensable à son développement.

La Région a fait le constat que les territoires dotés d'une ingénierie territoriale avaient davantage de chances de se développer. C'est pour cela et pour aider les territoires dans leur développement, que la Région souhaite accompagner l'ingénierie des pays et de l'association des îles du Ponant. Des enveloppes financières seront, ainsi, dédiées à l'animation de la stratégie du pays, à l'accompagnement des porteurs de projets, et au fonctionnement des Conseils de développement.

Contrats de partenariats : vers des priorités partagées

Par sa politique territoriale 2014-2020, la Région souhaite apporter des réponses partagées aux enjeux régionaux et territoriaux. Dans le cadre de son agenda 21 de seconde génération et de la démarche PADUS/DURABLE* prenant en compte les quatre piliers du développement durable (économique, sociétal, environnemental et de qualité démocratique), la Région va orienter ses actions pour agir sur les enjeux prioritaires, favoriser le rééquilibrage territorial et garantir les services collectifs essentiels dans les territoires.

La Bretagne, ses pays et ses îles sont confrontés à de nombreux enjeux interdépendants. Pour son développement, le Conseil régional retient 5 orientations prioritaires : accompagner le développement économique et mieux anticiper les mutations ; exploiter et valoriser davantage la vocation maritime de la Bretagne ; développer l'accessibilité (mobilités

des hommes, des marchandises mais aussi de l'information et des services par les infrastructures et les usages numériques) ; préserver les ressources et accompagner la transition énergétique ; offrir des conditions de vie satisfaisantes aux Bretonnes et aux Bretons.

Stes enjeux se posent sur presque tous les territoires, ils se déclinent, toutefois, de manière différenciée. La politique de contractualisation régionale et la territorialisation des Fonds européens vont permettre de répondre à la fois aux enjeux régionaux et à leurs déclinaisons et adaptations locales. Chaque pays devra cibler un maximum de trois enjeux auxquels le Contrat de partenariat s'attachera à répondre. Parallèlement, les pays pourront identifier une priorité de rééquilibrage territorial qui pourrait permettre de concentrer une partie des crédits régionaux sur une zone géographique particulière identifiée en leur sein. Cette priorité de rééquilibrage territorial mobiliserait, au sein de la dotation garantie au pays, une enveloppe distincte qui pourrait venir se cumuler aux enveloppes dédiées aux priorités thématiques.

Enfin, la Région accompagnera plus fortement les services collectifs en leur dédiant une enveloppe spécifique. Il s'agit de soutenir les domaines reconnus d'intérêt général et pris en charge par des acteurs de natures diverses (auberges de jeunesse, gares, lycées, hôpitaux, bureaux de poste, théâtres, maisons de quartier...).

* Unilat PADUS est une grille de questionnement qui a pour objet de favoriser la meilleure prise en compte des enjeux du développement durable de la conception à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et dispositifs régionaux.

GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTÉS **Construisons ensemble l'avenir de la Bretagne**

La Bretagne vit une période clé de son histoire économique. Notre région est en effet confrontée à des restructurations industrielles majeures qui se traduisent par des destructions d'emplois par milliers. Dans l'automobile, l'électronique, et l'agro-alimentaire en particulier.

Alors, à situation exceptionnelle réponses exceptionnelles. Aussi, pour répondre aux urgences sociales et permettre aux filières concernées d'innover, d'investir, et de créer les emplois d'aujourd'hui et de demain, le Gouvernement et le Conseil régional ont bâti, en concertation avec l'ensemble des forces vives de la Bretagne, un Pacte d'avenir.

Il comprend en premier lieu des mesures d'urgence en soutien aux salariés touchés par les fermetures d'entreprises. Maintien de salaire, cellule de reclassement aux moyens renforcés, formations adaptées aux attentes, prises en compte des difficultés sociales.

Il s'attache en même temps à étudier toutes les possibilités de reprise et de réindustrialisation des sites concernés, et se donne pour ambition première de conforter la Bretagne comme grande région productive dans tous ses territoires. Une région qui doit tout d'abord demeurer la première de France en matière agricole et agroalimentaire. Pour ce faire des objectifs ont été définis, notamment le soutien renforcé aux investissements dans les entreprises, la modernisation des bâtiments d'élevage. Et pour redonner confiance aux exploitants et pour faciliter les installations de jeunes agriculteurs, il engage la simplification des procédures réglementaires en conciliant ainsi performance économique et environnementale.

Une région productive qui entend bien réduire sa dépendance énergétique par des économies d'énergie massives. Par un plan bâtiment ambitieux, le développement des réseaux électriques intelligents dans nos logements, pour faire baisser les factures. Par la production d'énergies renouvelables.

Une Bretagne dont la vocation maritime est affirmée par le soutien à la pêche, la conchyliculture, l'algoculture, le développement des énergies marines renouvelables, la construction et la réparation navale, la construction des navires du futur, les biotechnologies bleues...

Une Bretagne qui parie sur sa jeunesse, sur son intelligence collective, qui fait de l'éducation et de la formation à tous les âges une condition de son développement en soutenant les universités, les grandes écoles, les instituts de recherche, les centres de formation professionnelle.

Une Bretagne fière de son identité, connectée aux autres et au monde, accessible par le fer, le fret, la mer, les airs, les routes, les réseaux fibrés. La pointe bretonne à trois heures de Paris, la fin des travaux de la RN 164, le développement du numérique et très haut débit pour tous sont inscrits au cœur de ce Pacte.

Un Pacte qui va permettre de mobiliser de manière efficace des fonds financiers européens, nationaux et régionaux exceptionnels.

Un Pacte qui est le fruit du travail des Bretons en Bretagne, d'une très large concertation, d'un Gouvernement à l'écoute et à l'action.

www.groupe-ps-bretagne.org

GROUPE COMMUNISTE **Nouvelle génération de contrats de pays : nouveaux critères**

Un axe services collectifs, un renforcement de la péréquation dans un but de rééquilibrage territorial, une priorisation des enjeux, un soutien aux conseils de développement, la nouvelle génération des contrats de pays nouvellement appelée contrats de partenariat semble être un bon cru. Et, cela d'autant que la Région veillera à ce que les projets aillent dans le sens d'un développement et d'une qualité de l'emploi en conditionnant les aides, répondant là à une exigence régulièrement formulée par les élus communistes.

www.groupe-communiste-bretagne.org

groupe@pcf-crb.org

Contact : 02 23 21 36 90

GROUPE BRETAGNE ÉCOLOGIE **Politique territoriale : un bon cadre de développement**

Les 21 Pays et îles qui constituent notre Région plongent leurs racines dans l'histoire et forment un maillage naturel articulé autour des bassins de vie des habitants. Ils ne sont pas figés à tout jamais dans le granit et contribuent à une identité en mouvement car ils ont intégré les évolutions modernes liées aux nouvelles mobilités. Les chantiers de l'avenir doivent s'ancrer dans ce qui fait la richesse de notre Région, son capital humain, la diversité de ses territoires : le Pays.

C'est dans une démarche de territorialisation et de péréquation, sous l'angle du développement humain dont le concept dépasse largement celui de croissance économique, que nous apporterons une réponse dynamique aux événements et décisions qui impactent aujourd'hui notre Région. La véritable richesse de la Bretagne, ce sont ses habitants, ils doivent pouvoir mener une vie productive et créative dans un environnement privilégié, en accord avec leurs besoins et leurs intérêts.

www.bretagne-ecologie.org

elusregionaux@bretagne-ecologie.org

Contact : 02 23 21 36 60

GROUPE EUROPE ÉCOLOGIE - LES VERTS **BRETAGNE** **Le pacte d'avenir prépare les crises du futur**

La dernière monture du Pacte d'avenir présentée le 4 décembre engage la Bretagne pour les années à venir. Pourtant, il a été élaboré à marche forcée, sans participation de la société civile, sans démarche prospective. Ce Pacte confirme les orientations gouvernementales : l'effort qui est fait vise à une accélération du processus

de concentration de l'agriculture et l'apparition de véritables fermes usines. Ce plan néglige les salarié-e-s et les PME. Aucune conditionnalité sociale et environnementale des aides n'est prévue. En un mot, il prépare le terrain à de nouvelles crises de restructuration dans le futur. Il ne répond en rien aux besoins des Bretonnes et des Bretons. Nous demandons que ce plan soit renégocié et adapté aux réalités bretonnes.

<http://bretagne.eelv.fr>

Contact : 02 23 21 36 70

GROUPE UDB - AUTONOMIE ET ÉCOLOGIE **Politique territoriale ou métropolisation ?**

Dans un contexte de baisse de ses recettes de fonctionnement, la Région construit sa nouvelle politique de soutien aux territoires qui doit être plus efficace, mais aussi plus équitable en renforçant la péréquation. Mais que pèsera cette politique face au rouleau compresseur de la métropolisation, initiée sous Sarkozy, reprise par le gouvernement actuel ? Nous partageons le propos tenu par le président de Lorient Agglomération : « S'il y a une métropole à considérer en Bretagne, c'est la Bretagne tout entière ».

gael.briand@region-bretagne.fr

Contact : 02 23 21 36 40

GROUPE DROITE ET CENTRE DE BRETAGNE **Pacte d'avenir : l'art du recyclage**

Les socialistes croient-ils encore en l'avenir de la Bretagne ? Les Bretons qui croyaient au Pacte d'avenir ne peuvent qu'être déçus. Faute d'un Pacte « élaboré par et pour la Bretagne », le Gouvernement aura imposé son projet parisien à notre région en crise. La fausse concertation menée à la hussarde pour sortir ce Pacte témoigne d'une incompréhension de la situation économique et de la détresse bretonne. Quant à son contenu, il se réduit à un catalogue, doublé d'un recyclage de crédits déjà prévus par le prochain Contrat de plan, les crédits européens ou encore la BPI. Ils obèrent le budget régional pour les six années à venir sans laisser de marge de manœuvre à notre assemblée. Notre politique agricole, notre politique maritime ou des transports se trouvent désormais dictees par Paris, ce qui ne répond en aucun cas aux problèmes bretons.

Dans le même temps, le désenclavement de la Bretagne et l'inscription de Brest et Quimper à trois heures de Paris dans le SNIT, que nous avons obtenu du Gouvernement précédent, ont été déprogrammés par les socialistes et son Ministre des Transports qui n'hésite pas à faire du chantage au financement de ces infrastructures tant que les Bretons refuseront l'écotaxe. Ce Pacte est la négation de toute forme de confiance envers la Bretagne. Un chèque en bois pour éteindre un incendie !

Retrouvez nous sur www.droiteetcentrebretagne.fr et inscrivez vous à notre newsletter.

Contact : 02 23 21 36 80

EN BREF

ÉNERGIE ET AGRICULTURE

Des économies d'énergie pour les éleveurs

La Région, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et les Départements agissent depuis 2009 pour réduire la consommation énergétique des exploitations laitières bretonnes à travers le plan « Éco énergie lait » mis en œuvre par le GIE Elevages de Bretagne. L'agriculture représente 7 % de la consommation d'électricité bretonne dont un tiers relève des élevages bovins. Les tanks à lait et les chauffe-eaux des 13 000 exploitations laitières figurent parmi les postes les plus énergivores avec une consommation annuelle estimée à 170 GWh. Devenu un réel enjeu dans la recherche d'une meilleure maîtrise énergétique, la Région Bretagne soutient ce plan. L'objectif est de réduire les consommations d'électricité des exploitations laitières bretonnes, en aidant les investissements des producteurs en équipements pour pré-refroidir le lait et récupérer la chaleur sur les tanks à lait. L'installation de ces équipements permet une économie moyenne de 5,2 MWh/élevage/an soit une économie de l'ordre de 475 €/an. Au total, 1 410 élevages se sont engagés dans ce programme à ce jour.

EAU

La gestion locale de l'eau

Rendez-vous incontournable des élus locaux, des techniciens publics et privés, le 15^e Carrefour des gestions locales de l'eau aura lieu au Parc des expositions de Rennes, les 29 et 30 janvier 2014. Disposer d'une eau potable de bonne qualité, réduire les pollutions, gérer les milieux aquatiques, lutter contre le réchauffement climatique, limiter les sécheresses et les inondations, diminuer la dépendance énergétique de la Bretagne... Au-delà de la qualité de l'eau, c'est la qualité de vie des Bretonnes et des Bretons qui reste liée à une gestion durable des eaux douces et marines. Séminaires, conférences,

exposants aborderont durant deux jours toutes les problématiques de l'eau, qu'elles soient économiques ou techniques, mais aussi sociales, environnementales ou encore politiques. La Région Bretagne, partenaire de l'évènement, parrainera, entre autre, la séance plénière de clôture « La gouvernance de l'eau : quels enjeux et quelles pistes de réflexions en Europe, en France, en Bretagne ? ».

Plus d'information sur www.carrefour-eau.com

EMPLOI ET FORMATION

L'orientation pour tous

Dans le cadre des futures lois de décentralisation et de réforme de la formation professionnelle, huit régions, dont la Bretagne, expérimentent le futur Service public régional de l'orientation jusqu'en septembre 2014. Déjà précurseur dans ce domaine, la Région Bretagne peut s'appuyer sur son réseau des Maisons de la formation professionnelle, regroupant 350 points d'accueil et 2 500 conseillers d'orientation sur tout le territoire, ainsi que sur son Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF), co-élaboré avec l'État. Ce nouveau Service public de l'orientation (SPO) n'est pas une nouvelle structure mais il permet de rendre plus visible ce qui existe déjà. Il s'agit d'optimiser le niveau de service rendu pour l'usager en animant et coordonnant ce réseau. Ce service a pour but de garantir à tout individu, quel que soit son statut, l'accès à une information gratuite et objective sur les métiers et les offres de formation ainsi que l'accès à des



services de conseil et d'accompagnement en orientation. Sa mise en œuvre est assurée en étroite collaboration avec les réseaux régionaux partenaires comme les lycées, les agences des CIO (Centres d'information et d'orientation), le Pensefic (Formation professionnelle), les Missions locales, Pôle emploi, le Réseau information jeunesse, etc.

La semaine de l'apprentissage

Du 22 février au 1^{er} mars 2014, les 39 Centres de formation d'apprentis (CFA) de Bretagne ouvrent leurs portes à l'occasion de la Semaine de l'apprentissage. Bâtiment, travaux publics, mécanique, électronique, mer et agriculture, santé, secrétariat, commerce, hôtellerie et restauration, métiers de bouche... à l'heure où se pose la question de l'orientation, la Semaine de l'apprentissage a vocation à faire découvrir aux jeunes et à leurs familles plus de 270 métiers préparés sur le territoire breton par 570 formations en alternance. En associant

expérience professionnelle et diplôme reconnu, l'apprentissage constitue une filière d'insertion professionnelle et une réponse aux mutations économiques et sociétales de la Bretagne. Près de 80 % des apprentis décrochent un emploi stable dans l'année suivant leur sortie de formation. Pour la neuvième année consécutive, la Région coordonne et pilote cet évènement et publie un ensemble de supports (plaquette et carte web des formations...) téléchargeable sur www.bretagne.fr/jeunes.

PACTE D'AVENIR pour la BRETAGNE

EMGLEV EVIT DAZONT BREIZH

Décembre | Kerzu 2013

Après plusieurs décennies d'un rattrapage économique, qui lui a permis de se placer parmi les régions françaises les plus dynamiques, la Bretagne connaît une période de doutes. Avec les difficultés de certaines de ses filières sociales, dont notamment les activités agricoles et agroalimentaires, c'est une part de son modèle de développement, de son organisation territoriale équilibrée et de sa forte cohésion sociale qui semble fragilisée. Ces inquiétudes, face à des mutations profondes, à leurs répercussions sociales pour les salariés et leurs familles, ont entraîné un début de crise de confiance, en l'avenir de la région et dans les institutions et leurs représentants. Ce doute a pris une dimension particulière dans une région qui fait des valeurs collectives, de son identité et du lien social des atouts majeurs.

C'est à cette inquiétude que, le 16 octobre, le Premier ministre a souhaité répondre en proposant à la Bretagne l'élaboration d'un Pacte d'avenir avec l'État autour de trois axes : des mesures d'urgence, un plan agricole et agroalimentaire et une anticipation du Contrat de plan État-Région (CPER).

La Bretagne y a réagi favorablement et s'est mobilisée pour enrichir la proposition. Sous l'impulsion conjointe du Président du Conseil régional et du Préfet de la région, plus de 25 réunions ont été tenues, avec les élus, les représentants socio économiques, les représentants associatifs, les Départements, les agglomérations, les pays etc... et plus d'une centaine de contributions écrites ont été reçues et analysées. Ce travail considérable a conduit à l'écriture d'un Pacte ambitieux, exprimant la volonté collective de rebondir, en valorisant les multiples atouts de la Bretagne, le potentiel lié aux activités maritimes, (notamment des filières alimentaires), le gisement des compétences humaines et le goût pour la connaissance, la puissance des valeurs collectives et de l'identité culturelle.

Ce Pacte retient **SEPT GRANDS OBJECTIFS** :

- accompagner les mutations sociales et industrielles et le soutien à l'investissement public
- confirmer la Bretagne comme grande région productive et industrielle, intégrant le plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour la Bretagne
- conforter la Bretagne comme l'une des principales régions maritimes européennes
- affirmer l'identité culturelle de la Bretagne
- approfondir l'investissement de la Bretagne dans la connaissance
- améliorer l'accessibilité de la Bretagne et soutenir les dynamiques de territoire
- sceller un Pacte de confiance

Ce Pacte valorise d'une part ce que la Région apporte à la France par son développement et ses spécificités et d'autre part ce que l'État apporte à la Bretagne pour favoriser son rebond, encourager ses initiatives et libérer ses dynamiques. Ce Pacte est un cadre dans lequel la Bretagne doit conforter sa capacité à définir elle-même, en lien avec l'État, les voies de son développement.

Des dispositifs pour répondre à la situation d'urgence

Le Pacte apporte des réponses concrètes et immédiates à la situation difficile de la Bretagne, de certains de ses habitants, de certaines de ses entreprises et de ses territoires. Il propose des dispositifs d'anticipation des difficultés, de soutien aux personnes touchées par les plans sociaux, d'accompagnement des entreprises en restructuring, d'appui aux territoires en mutations. Tel est le cas, par exemple, de la mise en place de plateformes d'appui coordonnant, sur les territoires du Finistère, de Redon ou de Rennes, les actions et les moyens déployés.

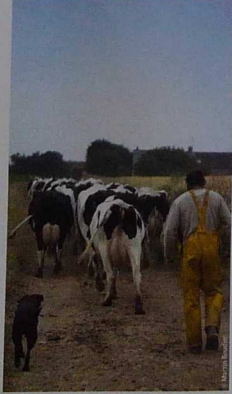
Ce sont des moyens nouveaux, y compris financiers, notamment pour les entreprises IAA (industries agroalimentaires) et les producteurs (une enveloppe de 34 M€ de crédits européens, nationaux et régionaux est ainsi mobilisée). C'est l'affirmation d'une volonté très forte d'un approfondissement du dialogue social, notamment territorial avec le développement des logiques de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) territoriale. Le Pacte permet la mobilisation immédiate, dès 2014, de crédits publics nouveaux dans plusieurs secteurs, de nature à soutenir l'activité dans des domaines importants comme la recherche et les constructions universitaires (plus de 7 M€), le logement et la rénovation thermique (48 M€), mais aussi le patrimoine culturel (1,6 M€). S'y ajoutent les crédits engagés par l'État et

la Région à parité pour la poursuite des travaux sur la RN 164 à hauteur de 30 M€ dès le début 2014.

LE PLAN AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE, UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE PREMIER PILIER DE L'ÉCONOMIE BRETONNE

Le plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire formalise un projet de développement ambitieux et volontariste pour le premier secteur économique de la Bretagne. Après la charte pour une agriculture pérenne du début des années 2000 et le projet de Nouvelle Alliance porté par le Conseil régional, c'est l'affirmation d'un engagement collectif pour maintenir et conforter le rang de la Bretagne dans ce domaine, reconquérir sa place sur tous les marchés, de proximité et lointains. C'est une nouvelle dynamique qui est proposée, prenant en compte les enjeux de chacune des filières, avec une concentration des moyens sur des priorités fortes et partagées. Investir plus, notamment pour moderniser (outil productif), mettre en œuvre un grand plan de développement de la méthanisation. Innover toujours, avec pour objectif de faire de la Bretagne une région leader pour se repositionner sur les marchés porteurs. Former autrement pour répondre aux besoins des mutations des filières.

L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans celui d'une triple performance. Accroître la performance économique, de la part de l'État, des administrations publiques et de la société bretonne dans son ensemble. Les moyens nécessaires à cette ambition sont mobilisés. Ils sont de trois ordres : des moyens d'impulsion d'une part avec un partenariat global de milliards d'euros (Europe, État et collectivités) de près de 2 milliards d'euros, permettant d'activer un effet de levier partenarial de 5 milliards d'investissements.



D'autre part, c'est un engagement de l'État à donner toute sa place aux IAA comme filière stratégique majeure dans ses dispositifs (financements de la banque publique d'investissement (BPI), programme investissements d'avenir notamment), avec le projet de mise en place d'une plateforme de recherche technologique, tournée vers le marché, sur le modèle des instituts de recherche technologique (IRT).

Enfin, des engagements en termes de simplification des procédures administratives (notamment par la mise en œuvre de la procédure ICPE, installation classée pour la protection de l'environnement) et d'enregistrement pour les élevages porcins et du 9° PRON (Programme d'action Objective Nitrate) dès le début de l'année 2014 pour libérer les initiatives et faciliter le travail des acteurs, sans rien renvoyer aux enjeux de qualité environnementale et sociale du secteur.

Des perspectives d'avenir autour de plusieurs grands enjeux de la Bretagne

Le Pacte d'avenir propose les réponses structurelles et les investissements dont la Bretagne a besoin.

POUR LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE ET INDUSTRIELLE, en cohérence avec la Stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SDIEI), le Pacte confirme la place de la Bretagne et de ses filières dans les 35 plans d'avenir industriels et dans la stratégie industrielle nationale. Il confirme le soutien à l'effort d'innovation dans des domaines d'avenir comme les énergies marines renouvelables, la cybersécurité, la photonique ou le nuage du futur.

Le Pacte réaffirme une grande ambition bretonne pour le développement des usages du numérique, notamment dans les domaines de l'énergie ou de la santé.

DANS LE DOMAINE DE LA MER, le Pacte réaffirme la place de Bretagne comme acteur mondial de l'excellence maritime. Il accélère la mise en œuvre de France énergies marines et de ses centres d'excellence, et il confirme l'importance du projet de développement du port de Brest pour les énergies marines renouvelables (EMR). Il fixe par ailleurs dix objectifs ambitieux pour le soutien aux filières de pêche, d'aquaculture et de conchyliculture en soulignant, notamment, la nécessité de favoriser la modernisation de la flotte et le maintien en Bretagne des droits de pêche. Il retient par exemple l'ambition bretonne en matière de développement de l'aquaculture.

EN MATIÈRE D'IDENTITÉ CULTURELLE, le Pacte retient la pratique de deux conventions spécifiques. L'une relative au développement des langues régionales, l'autre pour le soutien à la culture. Dans le cadre des dispositions de la future loi de décentralisation, une délégation de compétences sera possible sur un périmètre à définir conjointement.

POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES HUMAINES, le Pacte souligne l'importance de la mobilisation pour les formations initiales et continues, notamment en faveur des jeunes les plus en difficulté. Il place le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur parmi les priorités du prochain contrat de plan autour de quatre enjeux majeurs : la rénovation immobilière, le développement du campus numérique, le soutien aux implantations territoriales, notamment des IUT dans les villes moyennes et le développement des capacités de la recherche. En vue de l'application de la Loi Fioraso, le Pacte rappelle les objectifs retenus par le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, reposant sur une Université de Bretagne. Il confirme l'ambition de la Bretagne, en lien avec les Pays de la Loire de se positionner dans le nouveau appel à projet « Initiatives d'excellence ».

LE PACTE RETIENT L'ENJEU DE L'ACCESSIBILITÉ comme devant être une priorité forte du futur contrat de plan autour des enjeux suivants : l'objectif de placer Brest et Quimper à trois heures de Paris et pour cela, la réalisation du défilé public sur le projet L'ANRP (Lignes nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire) dès 2014, la diffusion de la grande vitesse à tout le territoire, notamment par la mise en œuvre des PIM (Pôles d'échanges multimodaux), la mise en œuvre des améliorations du plan logistique régional. Il confirme enfin qu'en 2020, l'ensemble des travaux pour l'achèvement de la RN 166 auront été engagés.

Il propose également l'accélération de la mise en œuvre du programme Bretagne Très Haut Débit pour tous.

LE PACTE FAIT ENFIN DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE, un principe directeur. Il propose ainsi le déplacement, en articulation avec les contrats Région Pays et les autres contractualisations territoriales, d'un volet territorial spécifique, permettant notamment de soutenir les villes moyennes dans leurs projets. Pour les territoires connaissant des difficultés particulières, il comprendra des dispositifs permettant de conforter l'accès aux services au public et des actions de soutien à la réindustrialisation et à la renaissance.

Le Pacte comprend enfin des propositions pour accélérer le plan régional en faveur de la rénovation thermique avec l'objectif cible de 35 millions par an, en réponse aux enjeux de la filière construction.

Un Pacte de confiance

Le Pacte répond à la demande bretonne d'une reconnaissance par l'État de ses spécificités, de sa capacité à trouver elle-même les réponses aux défis qui lui sont

posés, de son souhait de s'en voir donner les moyens, de sa demande de simplification des procédures.

Il ouvre la porte à un dialogue approfondi entre les acteurs régionaux et l'État sur les blocages pouvant résulter de certaines réglementations nationales ou européennes et devant évoluer.

Il ouvre la porte, encore, à l'identification des modèles innovants et différenciels d'organisation pouvant être envisagés en Bretagne afin de mieux prendre en compte ses réalités propres.

Il ouvre la porte, enfin, à des simplifications de procédures pouvant résulter de l'implication des administrations publiques existantes. Il ce titre sera mise en place une instance permanente de dialogue entre les administrations et les acteurs régionaux (entreprises, associations, particuliers...), afin d'identifier les points de blocage et les voies des améliorations possibles.

UNE DYNAMIQUE À PROLONGER

Ce Pacte n'est pas une fin, c'est une nouvelle étape dans une dynamique appelée à se prolonger. Son élaboration a suscité une mobilisation collective, au-delà des cloques habituels, autour d'un intérêt commun supérieur. Sa mise en œuvre doit permettre la continuation de cette dynamique positive.

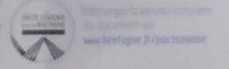
À cette fin sera mis en place un comité de pilotage qui permettra de rendre compte de son avancement, mais aussi et surtout d'adapter les axes d'investissement aux réalités. Par ailleurs, les groupes de travail qui ont permis de formaliser les propositions sur les divers sujets et en particulier le plan agricole, seront maintenus pour l'approfondissement des projets et le suivi de sa mise en œuvre. La préparation du futur contrat de plan donnera lieu également à un prolongement des travaux avec l'ensemble des partenaires concernés, sur la base de l'ensemble des contributions qui lui ont été faites.

Enfin, seront mises en place les instances de travail sur les simplifications de même que l'instance régionale sur le dialogue social proposée par le ministre du travail.

« De qui manque souvent aux sociétés humaines pour aller de l'avant, c'est la confiance en elles-mêmes »

« De qui manque souvent aux sociétés humaines pour aller de l'avant, c'est la confiance en elles-mêmes » écrivait Per-Jakez Hélias. C'est tout l'enjeu du Pacte d'avenir.

Ce Pacte répond à des urgences, mais il est avant tout un outil pour faire progresser les politiques sociales, environnementales et économiques de la Bretagne. La Bretagne obtient avec ce Pacte des premiers avancées significatives pour répondre aux aspirations de décentralisation exprimées par les Bretonnes et les Bretons ces derniers mois.



EN BREF

CESER



Renouvellement des membres du CESER

Jean Harmon succède à Alain Even à la présidence du Conseil économique, social et environnemental régional. Le CESER a été renouvelé pour une période de 6 ans par arrêté du Préfet de Région. Installée depuis le 12 novembre 2013, la nouvelle assemblée a profondément été modifiée pour prendre en compte la diversification des secteurs représentés, le rajeunissement et la féminisation de

ses membres. 55 nouveaux membres ont ainsi fait leur entrée renouvelant l'assemblée à 46 %. Elle compte désormais 77 % de femmes soit une augmentation de 15 % par rapport à 2007. Avec l'arrivée de représentants des étudiants et de deux personnalités qualifiées de moins de 30 ans, la moyenne d'âge est également plus basse d'un an.

SANTÉ

Le Projet régional de santé

Engagé dans une politique volontariste en matière de promotion de la santé publique depuis 2005, le Conseil régional vient de donner un avis consultatif défavorable sur la révision du Projet régional de santé (PRS). Il avait rendu, en 2012, un premier avis défavorable sur la version initiale du PRS, document qui définit les orientations stratégiques et les moyens de la politique de santé conduits par l'Agence régionale de santé (ARS) à l'échelle de la Bretagne. Lors de la session de décembre 2013, le Conseil régional a estimé que la révision du PRS ne répond pas aux attentes exprimées et a formalisé, dans un esprit constructif, des propositions pour une révision globale de ce projet. Il a ainsi appelé l'Agence régionale de santé à s'engager résolument pour

le développement de la démocratie sanitaire en renforçant la concertation avec ses partenaires. Il préconise également une observation de la santé plus prospective, pluridisciplinaire et territorialisée. Le Projet régional de santé doit faire de la prévention une de ses priorités en prenant en compte le bien-être des Bretonnes et des Bretons, leur parcours de vie et leur milieu social. Enfin, il doit donner des moyens à la réalisation des actions contenues dans les Programmes territoriaux de santé en leur garantissant des enveloppes financières. Malgré ces remarques, le Conseil régional continue de s'impliquer aux côtés de l'ARS pour construire une approche globale et durable de la santé sur le territoire breton.

EUROPE

La nouvelle génération des fonds européens 2014-2020

Pour sa nouvelle génération de programmes, l'Union européenne (UE) a annoncé le développement de fonds de cohésion alloués à la France, soit près de 14 milliards d'euros. La politique régionale de l'Europe a pour objectif global de promouvoir la prospérité économique et la cohésion sociale des territoires au travers sa stratégie Europe 2020. Cette dernière encourage une croissance « intelligente, durable et inclusive ». Les fonds structurels sont l'instrument de cette politique. Ainsi, la Bretagne devrait être dotée de 10,1 milliards d'euros au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER), qui finance des projets renforçant la compétitivité et l'attachement des régions et 10,1 milliards d'euros au titre du Fonds social européen (FSE), qui vise à améliorer l'emploi et l'insertion sociale. Soit une hausse de 15 % de l'enveloppe cohésion pour la Bretagne, comparativement

à la période 2007-2013. Les projets bretons devront s'inscrire dans un des quatre axes prioritaires définis en concertation par l'UE, l'État, la Région et les acteurs du territoire directement concernés : le développement de la société numérique ; la performance économique par le soutien à la recherche, à l'innovation et aux entreprises ; la transition énergétique, écologique et la gestion durable des ressources ; le développement des compétences en lien avec l'économie et la sécurisation des parcours de formation. Les acteurs bretons bénéficieront également d'une enveloppe de 208 millions d'euros au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) qui accompagne les mutations de l'espace rural. Enfin, la dotations pour le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) s'élève pas encore connue.

ENVIRONNEMENT

Adoption du Schéma régional climat air énergie

Le Conseil régional a adopté son Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) en octobre 2013. Élaboré conjointement avec l'État, ce schéma répond à cinq objectifs, à atteindre aux horizons 2020 et 2050 : réduire les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser les consommations énergétiques, améliorer la qualité de l'air, développer les énergies renouvelables et anticiper l'adaptation au changement climatique. Après une étape de consultation au printemps dernier, qui a permis de collecter un nombre important d'avis et de dégager les caractéristiques bretonnes en matière d'énergie, le Schéma régional climat, air, énergie sera décliné en actions concrètes sous la forme de Plans climat énergie territoriaux (PCET), obligatoires pour toutes collectivités de plus de 50 000 habitants. Ces documents constitueront la feuille de route des politiques publiques menées par les collectivités bretonnes, dans le cadre de leurs compétences respectives.

